

## **COMMUNE DE GRIE**

Accusé de réception en préfecture 57-216701698-20241104-24 01449-DE ate de télétransmission : 06/71/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

56, rue Principale - 67240 GRIES

303 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du lundi 04 novembre 2024 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 20 Conseillers présents: 13 Conseillers représentés: 5

Date de convocation: 30 octobre 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

<u>Présents</u>: M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir: M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER

Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

M. François LAEUFER, pouvoir à M. Maxime KERN M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente sans pouvoir:

M. Pierre KOCH, Mme Carole METZ

## Objet: Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du Fonds d'Attractivité du Territoire Nord-Alsace 2022-2025 portant sur le projet « La Cour des Mots »

Le projet de transformation du corps de ferme 68 rue Principale a fait l'objet de demandes de subvention auprès de la CEA dans le cadre des dispositifs « Fonds d'Attractivité Alsace » et « Plan Patrimoine emblématique de l'Alsace ». L'octroi de la subvention au titre du dispositif « Fonds d'Attractivité Alsace » est conditionné par la signature d'une convention de partenariat entre la CEA, la commune de Gries et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, dans le cadre du contrat de territoire du Nord-Alsace 2022-2025, dont les enjeux sont de conforter l'offre de services pour des publics prioritaires (cohésion sociale) et de valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord (environnement, écologie).

Le coût total du projet établi au stade APD est de 4 535 699 € HT. Le montant des dépenses éligibles arrêté par la CEA au titre du dispositif « Fonds d'Attractivité Alsace » est de 3 602 699 € HT, en scindant une partie « périscolaire, halle, extérieurs » (2 889 920 €) et une autre partie « bibliothèque » (712 779 €).

La subvention totale retenue par la CEA pour la commune de Gries au titre du dispositif « Fonds d'Attractivité Alsace » est de 558 128 €, se décomposant en deux montants :

- 433 488 € pour la partie « périscolaire, halle, extérieurs »,
- 124 640 € pour la partie « bibliothèque ».

Les modalités d'octroi, de versement et d'utilisation des subventions seront précisées dans des conventions financières spécifiques bilatérales.

Accusé de réception en préfecture 067-216701698-20241104-24 01449-DE Date de télétransmission : 06/71/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 sollicitant la participation financière de la CEA,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 approuvant le Contrat de Territoire Nord-Alsace 2022-2025

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 04 novembre 2024,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe et les conventions financières à venir avec la CEA et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer lesdites conventions,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 06 novembre 2024

Publiée ou notifiée le 06 novembre 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Eric HOFFSTETTER Le secrétaire, Julien ANCKLY